

République Française  
Département 43

Extrait des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Pouvoir : 1

Date de convocation : 23/03/2026  
Date d'affichage : 23/03/2026

N° 2026\_03-27-02

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Estelle Klein, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel  
Absent : Jean-Louis Bouche, pouvoir donné à Isabelle Roussel  
Secrétaire de séance : Martine Defay

**Objet : Affectation du résultat 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant que le compte financier unique fait apparaître ;

un excédent de fonctionnement de : 49 503,41 €

un excédent reporté de : 138 605,53 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 188 108,94 €

un excédent d'investissement de : 4 056,82 €

un déficit des restes à réaliser de : 188 824,77 €

Soit un besoin de financement de : 184 767,95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10+1 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : excédent 188 108,94 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 184 767,95 €

Affectation en investissement (021) : 3 340,99 €

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 27 mars 2026